



VILLE DE NICE
www.nice.fr

ARRETE MUNICIPAL
N° 2017 - 00295

Relatif aux tarifs des concessions funéraires.

PREF 06

Le Maire de la Ville de Nice 0017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L.2122-23, L.2223-1 et L. 2321-2,

VU les délibérations du Conseil municipal de la Ville de Nice n°4 du 13 juin 2016 et 0.5 du 13 octobre 2016 sur les pouvoirs délégués au Maire en application des articles L 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 30.2 du Conseil municipal du 19 décembre 2016 relative au recueil des tarifs des services publics de la ville de Nice,

CONSIDERANT qu'une TVA de 20 % est applicable sur la partie construction des concessions funéraires,

CONSIDERANT que le recueil des tarifs 2017 a appliqué une TVA de 20 % sur l'ensemble des concessions funéraires terrain compris,

CONSIDERANT que les terrains communaux mis à concession ne sont pas assujettis à TVA,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire et opportun de procéder à une révision des tarifs afin de ne pas impacter les administrés,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 5 février 2017, les tarifs relatifs aux concessions dans les cimetières sont fixés comme suit :

Cimetière de première catégorie, Est, Vallées, La Madeleine, L'Ariane, St Roch						
Type de sépulture	Superficie (SE = Sans Espace ; AE = Avec Espace)	6 ans en euros	10 ans en euros	30 ans en euros	50 ans en euros	Perpétuité en euros
En caveau	2 m ² SE					7 470
	3m ² SE					13 455
	4m ² SE					19 440
	2m ² AE					9 030
	2m ² angle					12 180
	2m ² isolée					15 015
	3m ² AE					15 015
	3m ² angle					17 762
	3m ² isolée					20 915
	4m ² AE					21 000
	4m ² angle					24 069
	4m ² isolée					27 222
						5 250

Pleine terre		237		1 580		
Columbarium enfeus			200	600		
Columbarium reposoir			300	900		
Columbarium extérieur			545	1 635		
Enfeu 1 ^{er} rang /4		320	602	1 932		
Enfeu 2 ^{ème} rang /4		272	521	1 683		
Enfeu 3 ^{ème} rang/4		225	438	1 434		
Enfeu 4 ^{ème} rang /4		177	355	1 185		
Enfeu 1 ^{er} rang /2			770	1 932		
Enfeu 2 ^{ème} rang /2			687	1 599		
Cimetière de 1^{ère} classe : Caucade, Sainte Marguerite, St Barthélémy, Saint Roman de Bellet, Saint Pancrace et Saint Antoine de Ginestière						
Type de sépulture	Superficie (SE = Sans Espace ; AE = Avec Espace)	6 ans en euros	10 ans en euros	30 ans en euros	50 ans en euros	Perpétuité en euros
En caveau	2 m ² SE					11 550
	3m ² SE					21 000
	4m ² SE					33 600
	2m ² AE					14 700
	2m ² angle					17 927
	2m ² isolée					24 150
	3m ² AE					24 150
	3m ² angle					28 882
	3m ² isolée					36 750
	4m ² AE					36 750
	4m ² angle					39 838
4m ² isolée					45 316	
Pleine Terre				2 000		
Columbarium crypte			230	690		
Columbarium Extérieur			829,50	2 488,50		
Cimetière Hors Classe : Château, Cimiez, Gairaut						
Type de sépulture	Superficie (SE = Sans Espace ; AE = Avec Espace)	6 ans en euros	10 ans en euros	30 ans en euros	50 ans en euros	Perpétuité en euros
En caveau	2 m ² SE					17 264
	3m ² SE					29 799
	4m ² SE					46 857
	2m ² AE					21 580

	2m ² angle				25 586
	2m ² isolée				34 115
	3m ² AE				34 115
	3m ² angle				42 644
	3m ² isolée				51 173
	4m ² AE				51 173
	4m ² angle				59 702
	4m ² isolée				68 231
Columbarium			1 023	3 069	

Tarifs de la maçonnerie assujettie à TVA – en euros

Type de sépulture	Coût HT de la maçonnerie	TVA à 20 %	Coût TTC de la maçonnerie
Caveau de 2 m ²	2 400	480	2 880
Caveau de 3 m ²	3 550	710	4 260
Caveau de 4m ²	4 740	948	5 688
Enfeu	60	12	72
Structure pour pleine terre aménagée	2 000	400	2 400

Prestations complémentaires –en euros

Type	Coût HT	TVA 20 %	Coût TTC
Gravure n° concession	19.20	3.84	23.04
Caveau provisoire /jour	15	Sans objet	

Taxe d'inhumation non assujettie – en euros

Concession 6 et 10 ans	40
Concession trentenaire	80
Concession cinquantenaire	90
Concession centenaire et perpétuité	130

Vacations allouées aux fonctionnaires de police – en euros

Vacation	20
Demi-vacation	10

N

ARRETE MUNICIPAL
N° 2017 – 00295

ARTICLE 2 : Monsieur le Préfet, Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture, publié et affiché en Mairie de Nice ainsi qu'aux portes des cimetières de la Ville de Nice.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE NICE, LE

31 JAN. 2017

**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué**



Auguste VEROLA